

APPEL À PROJETS  
ÉTAT - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE -  
RÉGION NORMANDIE -  
DÉPARTEMENTS DE L'ORNE, DE L'EURE,  
DE LA MANCHE ET DE LA SEINE-MARITIME -  
VILLES DE CAEN ET DU HAVRE -  
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

2025

## SOUTIEN À LA PRODUCTION DE VIDÉOMUSIQUES EN RÉGION NORMANDIE



## CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-Maritime - Villes de Caen et du Havre - Métropole Rouen Normandie.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2025 - État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-Maritime - Villes de Caen et du Havre - Métropole Rouen Normandie».

Avril 2025

## CRÉATION

*Watson Moustache*

# SOUTIEN À LA PRODUCTION DE VIDÉOMUSIQUES

Sur la période 2023-2026, les 10 partenaires réunis en 2022 autour des musiques actuelles en Normandie – L'État (DRAC Normandie), le CNM, la Région Normandie, le département de l'Eure, le département de la Manche, le département de la Seine-Maritime, le département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie – ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Ainsi, dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles pour la Normandie, les partenaires signataires partagent les objectifs suivants :

- assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence au bénéfice de la diversité culturelle,
- soutenir la diversité des activités de l'écosystème musical, en prenant en compte leurs spécificités et leurs articulations au sein de la chaîne de production (enseignement, médias indépendants, labels indépendants, commerces culturels de proximité, festivals, ...),
- favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles,
- accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire
- favoriser l'équilibre territorial,
- favoriser la participation des femmes, la professionnalisation et l'emploi durable dans le secteur des musiques actuelles et des variétés,
- soutenir et encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations,
- valoriser les bonnes pratiques en termes de développement durable (économique, social et environnemental) et favoriser la transition écologique.

**Les partenaires signataires renouvellent en 2025 un appel à projets afin d'aider la production d'œuvres audiovisuelles dans le champ des musiques actuelles.**

Ce dispositif bénéficie du soutien technique de l'agence Normandie Images.

## Objectif de l'aide

Cet appel à projets vise à soutenir la production d'œuvres audiovisuelles appartenant au genre vidéomusique présentant des qualités techniques et une originalité. À cet effet, l'œuvre doit :

- s'inscrire dans une stratégie de développement de carrière clairement définie ;
- permettre la professionnalisation de la création de vidéomusiques dans le champ des musiques actuelles ;
- permettre l'émergence de vidéomusiques travaillées, construites et scénarisées ;
- accompagner la réalisation de vidéomusiques ambitieuses.

L'objectif est de permettre aux producteurs de spectacles (titulaires de la licence 2) et/ou aux labels normands de produire des œuvres audiovisuelles promouvant des artistes musiciens normands afin d'encourager la création associant l'image aux musiques actuelles et permettre d'accroître la notoriété de l'artiste et la diffusion de ses œuvres.

## Critères d'éligibilité

La structure demandeuse doit, à date du dépôt de la demande :

- être un producteur de spectacles titulaire à minima de la licence 2 d'entrepreneur de spectacles ou le label de l'EP / album ;
- par obligation, avoir la gestion des droits audiovisuels ;
- être établie et développer son activité en Normandie ;
- si il est un label, avoir déjà produit et commercialisé en physique et/ou numérique un album ou un EP. Il devra pouvoir attester d'un contrat de distribution physique et/ou numérique ou à défaut d'une attestation de distribution physique ou numérique nominative au niveau national pour le projet (merci d'indiquer l'album précédemment produit et commercialisé en physique ou numérique par la structure) ;
- être à jour de ses obligations professionnelles et en situation de régularité au regard de la déclaration et/ou du paiement de la taxe sur les spectacles de variétés<sup>1</sup> ;
- être affiliée au CNM<sup>2</sup>. La date d'expiration de l'affiliation devra intervenir au moins un mois après la date du comité de sélection.

Si la structure a déjà été aidée dans le cadre de cet appel à projets en 2023, un bilan devra avoir été transmis.

Si la structure a déjà été aidée dans le cadre de l'appel à projets en 2024, un bilan provisoire du projet soutenu sera à joindre au dossier de candidature.

Une même structure ne peut effectuer plus d'une demande par date de comité sur cet appel à projet.

## Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles : chanson, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro, etc.), musiques traditionnelles, etc.

### Thématique 1 : production de clip

### Thématique 2 : production de film promotionnel d'un musicien ou un groupe, d'objet audiovisuel (par exemple un webdocumentaire d'une tournée, d'une résidence...)

- concernant la production d'un clip, la vidéomusique doit être extraite d'un EP d'au minimum 4 titres différents ou d'un album. Si l'EP ou l'album n'a pas été entièrement enregistré au moment du dépôt du dossier, la demande sera toutefois examinée par la commission d'attribution ;
- le producteur s'engage à respecter la législation sur les droits d'auteur, des artistes-interprètes, des producteurs, ainsi que du droit du travail ;
- au minimum 50 % des coûts de production devront être engagés dans un des pays de l'Union

<sup>1</sup> Pour vous aider à déclarer vos recettes de billetterie, vous pouvez consulter le guide suivant : <https://cnm.fr/wp-content/uploads/2025/02/GuideDeclarationTaxeSpectaclesCNM.pdf>.

<sup>2</sup> Cette affiliation est gratuite et sans condition d'ancienneté. Pour vous aider à remplir votre demande d'affiliation, vous pouvez consulter le guide suivant : [https://cnm.fr/wp-content/uploads/2024/12/Guide\\_Affiliation-VF.pdf](https://cnm.fr/wp-content/uploads/2024/12/Guide_Affiliation-VF.pdf). Il est recommandé d'anticiper son affiliation (ou sa mise à jour) de 20 jours ouvrés avant la date limite de dépôt de demande pour l'aide sollicitée.

européenne. Dans le cas d'un tournage hors de l'Union européenne, le producteur devra fournir le détail des frais engagés pour les pays concernés ;

- au minimum 30 % des coûts de production devront être engagés en Normandie ;

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel, les projets ayant le même objet et étant déjà soutenus dans le cadre du dispositif Start'n'Go ou par l'un des partenaires du contrat de filière.

### Dépenses éligibles et plafond

Elles incluent toutes les dépenses directement liées à la réalisation des actions : salaires et charges, formation, frais de déplacement et d'hébergement, achats, location de matériel, prestations diverses, communication, etc.

### L'aide est plafonnée à 10 000€

L'aide s'applique à des dépenses effectuées à compter du 01/06/2025 et jusqu'au 31/12/2026

Le financement accordé ne pourra excéder 80 % du montant global du projet.

Le montant maximal des aides publiques ne pourra excéder 80 % du montant total des dépenses éligibles.

### Critères d'appréciation

Lors de la présentation au comité d'attribution, les projets seront examinés à l'aune des exigences suivantes :

- **écriture, réalisation et postproduction** : qualité du synopsis, des intentions de réalisation, soin apporté à la qualité du rendu de l'image ;
- **cohérence du devis** : adéquation des moyens humains et techniques avec les ambitions du projet ;

Le comité d'attribution sera particulièrement attentif aux moyens développés pour la :

- **diffusion** : qualité de la note de production sur les enjeux d'exposition de l'œuvre ;
- **promotion** : pertinence du plan de promotion de l'artiste et cohérence avec la stratégie de développement du projet.

### Constitution du dossier

Le dossier de candidature devra clairement présenter la stratégie de communication/promotion/diffusion globale de l'artiste ou du groupe. L'ensemble du dossier sera étudié à l'aune des critères d'appréciation précités.

### Informations sur le projet artistique

- note sur l'artiste, le groupe ou la formation musicale (bio et/ou articles de presse, maximum 3 pages) ;
- note d'intention du producteur du groupe précisant le plan de diffusion de la vidéomusique ;

- note d'intention du réalisateur (ou du vidéaste) et du producteur vidéo précisant le dispositif de tournage ;
- CV et courte présentation du réalisateur et/ou du producteur vidéo ;
- synopsis ou scénario (2 pages).

### Informations sur la stratégie et l'économie du projet

- la fiche d'identification ;
- le budget type ;
- un plan promotionnel/marketing ;
- attestation de diffusion (préachats) ;
- copie du contrat de distribution physique ou numérique nominatif pour le projet ;
- en cas de coproduction ou de licence, copie du contrat précisant qui conserve la gestion des droits voisins.

## Calendrier

En 2025, deux comités de sélection auront lieu :

- Date limite de dépôt le 02/06/2025 inclus pour le comité du 02/07/2025.
- Date limite de dépôt le 16/09/2025 inclus pour le comité du 07/10/2025.

## Modalités de dépôt et conditions de versement de l'aide

### Dépôt du dossier

Pour répondre à ce dispositif, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la plateforme dédiée du site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr><sup>3</sup>.

## Modalités de sélection et conditions de versement de l'aide

### Modalités de sélection et versement

Les demandes seront examinées par un comité de sélection, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le Centre national de la musique, qui peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés.

Les productions aidées devront mentionner la participation des partenaires du contrat de filière normand.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds commun. La subvention qui sera attribuée sera versée en deux fois :

- 70 % à la notification ;
- 30 %, soit le solde, sur présentation, instruction et validation d'un compte-rendu d'activités,

<sup>3</sup> Toute demande d'aide doit être faite via votre espace personnel « [mon espace](https://monespace.cnm.fr) ». Si vous n'avez pas encore d'espace personnel et/ou que votre compte n'est pas encore rattaché à la structure pour laquelle vous souhaitez demander une aide, veuillez à anticiper un délai de 72 heures pour le traitement de votre demande d'accès à « Mon espace pro ». Un guide est disponible pour vous aider dans vos démarches :

[https://cnm.fr/wp-content/uploads/2024/12/20241202\\_Guide-Monespace-VF.pdf](https://cnm.fr/wp-content/uploads/2024/12/20241202_Guide-Monespace-VF.pdf)

d'un compte-rendu financier et des justificatifs (notamment fiches de paie relatives aux emplois soutenus le cas échéant), dans un délai de 3 mois suivant la période couverte par le financement obtenu

Le versement de l'aide pourra être suspendu et/ou l'aide totalement ou partiellement annulée en cas d'irrégularité constatée, de modification de l'économie ou de la typologie du projet ou de l'activité soutenue. Les sommes indûment versées devront alors être remboursées.

Dans le cadre des travaux d'observation et d'évaluation du contrat de filière, le bénéficiaire s'engage à participer activement aux différents dispositifs d'évaluation et d'observation, et ainsi à répondre aux enquêtes menées par ou pour le compte des partenaires du contrat de filière.

### **Accompagnement et conseils au montage du projet :**

#### **Par l'agence Normandie Images**

Un conseil préalable pourra être apporté aux producteurs dans le montage de leur projet. L'agence pourra apporter un conseil personnalisé aux producteurs et leur fournir une liste de professionnels normands qui correspondent à leur besoin.

**Fanny CHEREAU** – Responsable du fonds d'aide à la création cinéma et audiovisuel et accompagnement des professionnels  
[fannychereau@normandieimages.fr](mailto:fannychereau@normandieimages.fr)

#### **Par l'association Normandie Musiques Actuelles (NORMA)**

**David FOLLIO** – accompagnement et musiques actuelles – 02 31 27 88 17  
[david@norma-asso.fr](mailto:david@norma-asso.fr)

### **Renseignements :**

#### **CNM**

**Virgile MOREAU** – [virgile.moreau@cnm.fr](mailto:virgile.moreau@cnm.fr)

#### **Région Normandie**

**Jean-Thomas GABILLET** – [jean-thomas.gabillet@normandie.fr](mailto:jean-thomas.gabillet@normandie.fr)

#### **DRAC Normandie**

**Joëlle ROLLAND** – [joelle.rolland@culture.gouv.fr](mailto:joelle.rolland@culture.gouv.fr)

#### **Département de l'Orne**

**Claire AUBRAT** – [aubrat.claire@orne.fr](mailto:aubrat.claire@orne.fr)

#### **Département de la Manche**

**Laurence LOYER-CAMEBOURG** – [laurence.loyer-camebourg@manche.fr](mailto:laurence.loyer-camebourg@manche.fr)

#### **Département de l'Eure :**

**Eric MEMETEAU** [eric.memeteau@eure.fr](mailto:eric.memeteau@eure.fr)

#### **Département de la Seine-Maritime**

**Hélène BISSON** – [helene.bisson@seinemaritime.fr](mailto:helene.bisson@seinemaritime.fr)

**Ville de Caen**  
**Caroline DELAPORTE – [c.delaporte@caenlamer.fr](mailto:c.delaporte@caenlamer.fr)**

**Ville du Havre**  
**Xavier SIMONIN - [xavier.simonin@lehavre.fr](mailto:xavier.simonin@lehavre.fr)**

**Métropole Rouen Normandie**  
**Caroline PUECH – [caroline.puech@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:caroline.puech@metropole-rouen-normandie.fr)**

2023-2026

CONTRAT DE FILIÈRE

# MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Centre national  
de la musique



DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**  
*en Normandie*

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT

**76**  
**SEINE-MARITIME**  
LE DÉPARTEMENT

**rne**  
LE DÉPARTEMENT

**CAEN**  
NORMANDIE

**leHavre**

**métropole**  
ROUEN-NORMANDIE